

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 59

présenté par
M. Cinieri

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 5 et 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la transformation du pass-sanitaire, qui a été totalement inefficace, en pass-vaccinal.

Même avec trois doses, de nombreux concitoyens ont été contaminés durant les vacances de Noël...

Un test antigénique ou PCR négatif de moins de 24h garanti un moindre risque de transmettre le virus, contrairement à un schéma vaccinal complet qui garanti seulement une forme plus légère de la maladie.